

## **TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION POUR L'INCLUSION**

### **DOCUMENT D'ORIENTATION**

#### **Contexte politique**

Les documents d'orientation [Conclusions du Conseil sur la société de l'information accessible](#) et [Une stratégie numérique pour l'Europe](#) soulignent l'importance du rôle des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans tous les domaines de la vie, notamment l'éducation, l'emploi, et l'environnement socioculturel. Il faut considérer la littératie numérique comme une compétence clé pour l'inclusion sociale au niveau individuel et comme l'un des principaux facteurs favorisant l'avancée « vers une société de la connaissance ouverte, compétitive et verte » à l'échelle européenne ([Conseil de l'Union européenne](#), 2009, p. 6).

Toutefois, la Communication de 2013 de la Commission, *Ouvrir l'Éducation*, fait valoir que : *L'éducation dans l'UE accuse un retard sur la société et l'économie numériques... Les technologies numériques sont complètement intégrées aux différents modes d'interaction, de travail et de commerce ; elles ne sont pourtant pas pleinement exploitées au sein des systèmes d'éducation et de formation en Europe.* ([Commission européenne](#), 2013, p. 2).

Cette communication suggère également que : *En plus d'élargir l'accès à l'éducation, l'utilisation accrue des nouvelles technologies et des ressources éducatives libres peut contribuer à réduire les coûts supportés par les établissements d'enseignement et les étudiants, en particulier parmi les groupes défavorisés. Cette incidence positive sur l'équité de l'enseignement requiert cependant un investissement soutenu dans les infrastructures d'enseignement et les ressources humaines* ([Commission européenne](#), 2013, p. 3).

L'objectif d'élargissement de l'accès à l'éducation au travers des nouvelles technologies s'inscrit dans la *Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées* qui reconnaît : (...) *qu'il importe que les personnes handicapées aient pleinement accès aux équipements physiques, sociaux, économiques et culturels, à la santé et à l'éducation ainsi qu'à l'information et à la communication pour jouir pleinement de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales* ([Nations Unies](#), 2006, Préambule, v).



## Conclusions du projet

Les conclusions du projet Technologies de l'information et de la communication pour l'inclusion (ICT4I) suggèrent que tous les responsables politique et praticiens ont des défis à relever pour évoluer dans leur mode de pensée, puis adapter leur façon de travailler afin de lever les obstacles et de permettre à tous les apprenants de saisir les opportunités éducatives qu'ont à offrir des TIC répandues, disponibles, abordables et accessibles.

Le projet ICT4I a identifié cinq **questions de politique essentielles** à traiter :

- La **réduction de la fracture numérique** en vue de s'assurer que tous les apprenants bénéficient des TIC en tant qu'outil d'apprentissage.
- **L'ICT4I doit être vu comme une question intersectorielle** et considéré comme visible dans tous les domaines politiques correspondants.
- La disponibilité et l'adoption de **parcours exhaustifs et intégrés de formation des enseignants dans le projet ICT4I** sont des « préconditions » vitales pour toute initiative de l'ICT4I.
- Le fossé perçu entre les **conclusions de la recherche liées à l'ICT4I et les éléments de fait** et la pratique en classe.
- Le défi de rendre des **données significatives** – tant qualitatives que quantitatives – disponibles pour surveiller et contribuer à la politique et à la pratique dans l'ICT4I.

Dans leur ensemble, les conclusions du projet ICT4I indiquent qu'il existe quatre **leviers potentiels** qui devraient être davantage exploités dans les tentatives de gérer cette exclusion numérique :

1. Les **marchés publics** aux niveaux national, régional et organisationnel qui intègrent l'accessibilité en tant que critère d'utilisation au moment d'obtenir de l'équipement, des logiciels et des matériels didactiques numériques pour les TIC.
2. Un **programme étendu de formation de toutes les parties prenantes** dans l'écosystème de l'ICT4I, y compris les parents, les enseignants, les chefs d'établissements, le personnel de soutien des TIC, les administrateurs de Web et les professionnels de l'informatique et des médias.
3. **Les politiques et les plans d'action au niveau de l'école** pour l'ICT4I qui sont conformes aux politiques de niveau national et sont effectivement surveillés de façon à contribuer à une mise en place plus vaste de l'ICT4I.
4. **Aider les chefs d'établissements** à mieux comprendre et à avoir une vision et un comportement positifs envers l'ICT4I.



Le projet ICT4I conclut en disant que l'utilisation efficace des TIC pour accompagner l'apprentissage illustre bien ce qu'est une bonne pratique de l'enseignement pour tous les apprenants. Toutefois, l'ICT4I requiert une nouvelle pédagogie pour l'apprentissage, qui repose sur l'utilisation des TIC pour donner les moyens à tous les apprenants de prendre des décisions concernant leur apprentissage et ensuite d'être en mesure de mettre en œuvre leurs choix et décisions. Une telle pédagogie permettrait : « À tous d'apprendre partout, à n'importe quel moment, au moyen de n'importe quel matériel et avec l'aide de tous » ([Commission européenne](#), 2013, p. 3).

## Recommandations

Les technologies émergentes posent certaines difficultés mais offrent également aux responsables politiques d'immenses opportunités d'élargir l'accès et la participation de l'éducation inclusive. Le projet ICT4I a dégagé quatre recommandations principales.

Les politiques relatives aux TIC pour l'inclusion doivent s'assurer que :

1. *Tous les apprenants sont en mesure d'utiliser efficacement les TIC dans leur apprentissage dans les milieux inclusifs.* Cela signifie que :

- Les TIC sont utilisées comme un outil pour encourager la participation le biais d'approches individualisées de l'apprentissage mis à la disposition d'apprenants handicapés et ayant des besoins éducatifs particuliers dans les milieux inclusifs ;
- L'expérience des apprenants en ce qui concerne la disponibilité des TIC générales et spécifiques à l'école, à domicile et au moment de leur transition vers d'autres secteurs éducatifs est homogène, sans décalage ou niveaux différents de disposition.

2. *Tous les enseignants sont capables d'utiliser efficacement les TIC pour accompagner l'apprentissage dans les milieux inclusifs.* Cela signifie que :

- les obstacles d'ordre comportemental des enseignants à l'égard de l'utilisation de la technologie et/ou de l'éducation inclusive sont reconnus et combattus via une formation appropriée ;
- les enseignants sont efficacement aidés dans leur utilisation générale des TIC, ainsi que dans l'utilisation spécifique de l'aide technique ;
- les enseignants sont efficacement aidés dans leur utilisation générale des TIC en tant qu'outil pour un apprentissage personnalisé dans les milieux inclusifs.



3. *Toutes les écoles sont capables de mettre en place et de maintenir une infrastructure ICT4I efficace et durable.* Cela signifie que :

- les écoles ont accès à une infrastructure TIC efficace et durable ;
- les écoles et tous les professionnels y travaillant sont effectivement en mesure d'utiliser les TIC pour élargir la participation et augmenter les possibilités d'apprentissage offertes aux apprenants ayant des handicaps et des besoins éducatifs particuliers ;
- les chefs d'établissement sont en mesure de promouvoir l'utilisation des TIC pour accompagner l'apprentissage dans des milieux d'éducation inclusive.

4. *L'infrastructure ICT4I au niveau national et/ou régional peut aider efficacement le travail des écoles et des enseignants travaillant dans les milieux inclusifs.* Cela signifie que :

- tous les parties prenantes considèrent l'ICT4I comme un outil pour élargir la participation et accroître les opportunités éducatives pour tous les apprenants, y compris ceux ayant des incapacités et des besoins éducatifs particuliers ;
- il existe une politique intersectorielle retenue d'un commun accord pour l'ICT4I au niveau national ;
- il existe une infrastructure efficace pour l'ICT4I dans tous les milieux éducatifs, familiaux et sociaux ;
- il existe un dialogue et une consultation efficaces continus impliquant toutes les parties prenantes dans l'écosystème de l'ICT4I ;
- il existe des aides pour les initiatives de recherche et de développement qui acceptent les approches « utilisateur impliqué » et qui conduisent à de nouveaux outils TIC accessibles qui conviennent à tous les apprenants, y compris ceux ayant des handicaps et des besoins éducatifs particuliers.

Des informations supplémentaires sont disponibles sur l'espace web du projet ICT4I à l'adresse : <http://www.european-agency.org/agency-projects/ict4i>

FR



<http://www.european-agency.org/disclaimer>